



ENSEMBLE, CONSTRUISONS
LE TERRITOIRE DE DEMAIN

Nîmes, le 23 juillet 2024

Préfecture du Gard
Monsieur le Préfet
10 avenue Feuchères
30045 NÎMES cedex 9

Nos Réf. :
FT/PL/PG/ 80-2024

Objet : Consultation du SCoT – avis sur le projet d'aménagement du chemin des Bouillens sur la commune de Codognan.

Monsieur le Préfet,

Par courriel reçu le 12 juillet 2024, vous sollicitez l'avis du syndicat Mixte du SCOT Sud Gard sur un projet d'aménagement du chemin de Bouillens située sur la commune de Codognan.

Le projet consiste en l'élargissement et l'extension du chemin de Bouillens, notamment au niveau du croisement entre le chemin de Bouillens et la Rue de la Verrerie, la parcelle 602 section AH faisant l'objet d'une acquisition par voie d'expropriation par la commune, dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique.

Ce projet étant intégré au projet global de l'OAP Entrée de Ville du PLU, et respectant les règles du SCoT (projet intégré dans l'enveloppe urbaine) ;

Le syndicat mixte du SCoT Sud Gard donne un avis FAVORABLE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Ben coucou

Frédéric TOUZELLIER
Président

